Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 66 (1952)

Heft: 3-4

Artikel: La justice et la paix [suite]

Autor: Deonna, W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744561

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Justice et la Paix

par W. Deonna.

(Suite.)

II. Le relief de 1561 au Collège de Genève.

Nous avons cité, pour les analogies qu'il présente avec le monument précédent, le relief de 1561, qui décore le fronton d'une porte, à l'aile sud du Collège de Genève (fig. 123). Il a été attribué parfois à Jean Goujon ; s'il rappelle son style, il n'est pas de lui, mais d'un imitateur moins habile et il a été vraisemblablement sculpté à Genève même. Nous l'avons étudié ailleurs [50]) et ne relevons ici que quelques-uns de ses détails.

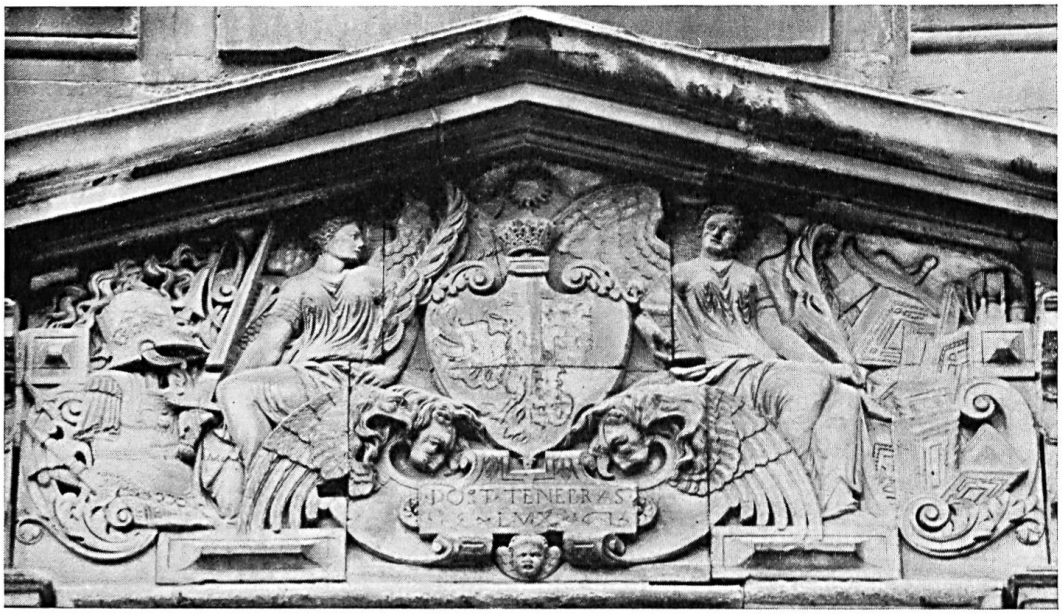

Fig. 123. Relief du Collège de Genève, 1561.

* * *

On a reconnu, dans les deux figures féminines ailées qui encadrent l'écusson aux armes de Genève [51]) : « le « Génie de l'étude et celui de la guerre protégeant Genève » [52]) ; « la « Science et l'Histoire » [53]) ; « la Science et la Guerre » [54]). En principe, l'artiste a bien opposé à la guerre stérile et dévastatrice le labeur pacifique et fécond de l'étude, mais ses intentions sont plus nuancées, et les dénominations de ses figures sont autres.

---

[50]) Deonna, *Un relief de Jean Goujon à Genève*, Gaz. des Beaux-Arts, 1929, 357 ; id., *Jean Goujon à Genève*, Genava, XV, 1937, 150 ; id., *Le relief dit de Jean Goujon*, ibid., XXI, 1943, 116 ; id., *Les Arts à Genève*, 1942, 348, fig. 227, N° 2, réf. ; P. du Colombier, *Jean Goujon*, 1949, 137, 220, pl. XLIX (« les caractères qui pourraient faire penser à Jean Goujon appartenaient au domaine public »).

[51]) Sur ces diverses dénominations, Gaz. des Beaux-arts, 1929, 358, réf.

[52]) Pictet de Sergy, *Le bas-relief du Collège à Genève*, Mém. Soc. Hist. et arch., Genève, série 4°, I, 1872, 4 ; G. Fatio, *Genève à travers les siècles*, 83.

[53]) Blavignac, *Armorial genevois*, 53.

[54]) Doumergue, *La Genève des Genevois*, 180.

* * *

Sous sa tunique, la femme de gauche porte cuirasse ; elle a dans la main droite l'épée, dans la gauche une palme. L'épée est l'attribut habituel de la Justice. Pour les érudits de la Renaissance, qui s'inspirent d'antiques données, la palme est aussi son emblème et celui du juge, parce que les rameaux du palmier, courbés, se redressent toujours. « Comme la palme résiste au poids et s'en dégage, de même doivent faire les juges qui, avec fermeté, mépriseront tous les séducteurs et corrupteurs et ne se laisseront vaincre ni par les dons, ni par la force », dit Pierius Valerianus [55]). La main gauche la tient, car « on représente la Justice offrant une palme de la main gauche tendue, parce que la main gauche, naturellement paresseuse, semble n'être encline à aucune ruse, et par là même plus portée à l'équité » [56]). Sur une peinture du XVIe siècle, au Musée de Lille, d'inspiration italienne, mais de l'école de Fontainebleau ou d'Anvers, la Justice trône sur un autel, au milieu d'autres figures allégoriques ; couronnée, elle lève de la main droite l'épée, et tient une palme de la main gauche [57]).

* * *

Près d'elle, le trophée d'armes à l'antique dit que la Justice s'appuie sur la Force, mais une force contrôlée par elle [58]). Cette idée est exprimée, d'une façon plus détournée, par les deux têtes animales qui terminent les volutes du cartouche entre les jeunes femmes, et « dont la position relative, remarque Pictet, est assez singulière » [59]) : de chaque côté, un aigle, réduit aux ailes et à la tête, semble menacer de son bec ouvert la tête inclinée d'un lion qu'il recouvre.

* * *

L'aigle rappelle-t-il celui des armoiries genevoises ? Il se peut [60]). Mais, roi des animaux, il est aussi emblème royal, celui de la puissance suprême, de la majesté [61]) ; il l'est de la magnanimité, de la générosité [62]), de toutes les nobles pensées [63]) que doit avoir la Justice, comme tout bon gouvernement fondé sur elle.

* * *

Le lion est la Force [64]), la Valeur [65]), qui peut être menaçante [66]). Ici, le fauve baisse la tête, comme dompté. Car la Force doit être soumise à la Justice : celle-ci,

---

[55]) Pierius Valerianus, *Hieroglyphica*, éd. Bâle, 1556, liv. 50, chap. 19 ; cf. de Tervarent, *Les énigmes de l'art*, III, *L'héritage antique*, 1947, 41.

[56]) Gyraldus, *De Deis gentium libri sive syntagmata* XVII, etc. Bâle, 1548, Lyon, 1565 ; cf. de Tervarent, 46. - Curioni, Caeli Augustini Curionis hieroglyphicorum libri duo (en appendice à Pierius Valerianus, 1575) ; cf. de Tervarent, 46.

[57]) De Tervarent, 39, pl. XIII, fig. 22.

[58]) Sur le tableau de Samuel de Rameru, en 1652, La Justice, avec épée et balance, foule aux pieds un faisceau de piques, emblème de la discorde qu'elle a vaincue.

[59]) Pictet de Sergy, 4.

[60]) Gaz. des Beaux-arts, 1929, 368.

[61]) Ripa, *Iconologia*, éd. Padoue, 1624-5, 405, s.v. Maesta regia : femme tenant un sceptre, et dans la main gauche, un aigle.

[62]) Ibid, 551, s.v. Regalità : femme ayant un aigle à son côté : « Aquila, per esser fra gli uccelli magnanimo e liberale » : 318, s.v. Ingegno : jeune homme dont le casque a un aigle pour cimier, « Aquila per cimiero denota la generosità e sublimità sua ».

[63]) Ibid, 504, s.v. Pensiero : un homme ayant un aigle auprès de lui, « per mostrare la nobiltà del pensiero, vi si dipinge l'Aquila, uccello nobile e di grande volo ».— Ibid.,75,s.v.Beneficio : l'« Aquila nella guisa ch'habbiamo detto di questo geroglifico ci riportiamo a quello, che narra Pierio Valeriano, libro 19, il quale dice che volendo gl'Egittii significare un'uomo benigno, benefico, e liberale, dipingevano un'Aquila, la quale da ogn'altro uccello lascia pigliare il cibo della propria preda ». — Ibid., 577, s.v. Salubrità : « significa la salubrità dell'aria, perche essa conosce quando in un paese vi e l'aria infetta, donde ne fugge », etc.

[64]) Ripa, 258 sq.

[65]) Ibid., 679, s.v. Valore, homme posant la main sur la tête d'un lion dressé.

[66]) Ibid., 629, s.v. Spavento : guerrier farouche, accompagné d'un lion furieux.

l'épée au côté, est assise sur un lion [67]). La Raison refrène la Force : une femme armée, épée en main, tient un mors avec lequel elle subjugue un lion [68]). La Raison d'Etat s'appuie sur la Force, mais soumise : toujours armée et vigilante, la jeune femme, ayant à ses pieds un livre sur lequel est écrit le mot « Ius », pose la main sur un lion à son côté [69]). L'Etat, qui règne selon la Justice, doit se dominer lui-même [70]), et témoigner de générosité [71]), de magnanimité [72]), de vertu [73]), qualités qui s'expriment toutes par le lion.

* * *

Cette association symbolique de l'aigle et du lion — elle rappelle à distance séculaire l'aigle liant les fauves et l'aigle léontocéphale de l'art mésopotamien [74]) — se retrouve dans l'image de la Raison d'Etat citée plus haut : la jeune femme, casquée et cuirassée, pose la main sur un lion, elle porte à son côté une épée dont la poignée, selon un motif fréquent et fort ancien, se termine en tête d'aigle [75]), double symbole de sa supériorité intellectuelle et morale, comme de sa force et de sa vigilance. Elle dit aussi qu'il faut conserver la mémoire reconnaissante des bienfaits reçus : une jeune femme, couronnée de genévrier, tenant d'une main un clou, a auprès d'elle d'un côté un lion, de l'autre un aigle, animaux reconnaissants [76]) ; plus l'esprit est noble, magnanime, généreux, plus il conserve le souvenir des bienfaits [77]).

En apparence décoratifs, ces motifs expriment donc un symbolisme aux nuances diverses, relatif à la Justice, et à l'Etat qui doit pratiquer les vertus découlant d'elle.

* * *

La jeune femme de droite tient de la main droite un livre, de la gauche une palme, comme sa compagne. C'est la Paix, dont la palme, récompense du mérite, de la vertu, est un attribut [78]), la paix qui rend possible la vie studieuse et la recherche de la vérité [79]). Autour d'elle s'entassent les instruments de cette connaissance,

---

[67]) Ibid., 258, Forza alla Giustizia sottoposta.

[68]) Ibid., 548, sv. Ragione : « il freno in bocca del Leone, ci nota in senso soggiogato e sottomesso ad essa, il quale per se stesso e ferocissimo e indomito ».

[69]) Ibid., 549, s.v. Ragione di Stato : « Terra la sinistra mano appoggiata sopra la testa d'un Leone, e a'piedi sia un libro posto dall'altra parte, con l'inscrittione IVS. Si dipinge armata, per dimostrare che l'huomo che si serve di tal ragione vuole quando vi fussero le forze il tutto dominare, con l'arme, o altro mezzo. Le si mette a canto il Leone, per esser di natura simile a quelli, che per Ragion di stato cercano, esser di continuo superiori a tutti gl'altri, come anco per denotare la vigilante custodia, che si deve havere con fortezza, per conservazione del suo stato ».

[70]) Ibid., 189, s.v. Dominio di se stesso : un homme qui chevauche un lion auquel il met un mors, d'après Pierio, « La ragione deve tenere il freno all'animo, ove troppo ardisca, e pungerlo, ove si monstri tardo, e sonnolento ».

[71]) Ibid., 269, s.v. Generosità : femme debout, la main gauche posée sur un lion, parce que le lion est un animal généreux (Pline, Pierio, etc.).

[72]) Ibid., 405, s.v. Magnanimità : femme couronnée, assise sur un lion.

[73]) Ibid., 717, s.v. Virilità : femme tenant d'une main un sceptre, de l'autre un livre, épée au flanc, assise sur un lion. « Si dipinge con lo Scettro, il Libro, il Leone, e la Spada, per demostrare che a questa, che e età perfetta dell'uomo, si aspetta di consigliare, di resolvere, e di determinare con grandezza d'anima le cose, circa le quali potia haver luogo in qualche modo la virtù ; ibid. s.v. Etica : femme tenant un lion par la bride, « per significare ch'ella raffrena questa parte animale dell 'uomo... L'Etica... e stato di mezzo, ove consista la virtù », etc...

[74]) Symbolise la force et la rapidité de l'attaque, en incarnant dans un même être le roi des oiseaux et le roi des quadrupèdes ; emblème de Ningir-su, dieu de l'ouragan. Dhorme, *Les religions de Babylone et d'Assyrie*, 1945, 103 ; Parrot, *Tello*, 1948, 300. — Survivance du motif de l'aigle liant des fauves dans l'art roman, Baltrusaitis, *Art sumérien et art roman*, 56, 67 ; etc.

[75]) Ripa, 549, s.v. Ragione di Stato.

[76]) Ibid., 415, s..v Memoria grata de'beneficii ricevuti. Ces deux animaux sont en effet les symboles de la reconnaissance. On connaît l'histoire du lion d'Androclès, et, pour l'aigle, une légende analogue, d'un aigle libéré d'un serpent par des voyageurs, qui leur rendit ce bienfait en les empêchant de boire à une source empoisonnée ; un autre aigle, nourri par une jeune femme, à la mort de celle-ci, se jeta dans le bûcher funèbre.

[77]) Ripa, l.c. : « Concluderemo che, quanto piu una persona e nobile, magnanima, e generosa, tanto più conserva grata memoria de'beneficii ricevuti ».

[78]) Ripa, 495, s.v. Pace.

[79]) Ibid., 711, s.v. Verità : femme debout sur un globe, elle tient de la droite un soleil, ami de la Vérité, de la gauche une palme, qui se redresse sous le poids, comme la vérité ne cède point aux forces contraires, et un livre ouvert, celui de la vérité que donne l'étude. — Boudard, *Iconologie*, Parme, 1759, III, 195, s.v. Vie contemplative : femme sous un palmier, avec un livre ; le palmier étant l'hiéroglyphe de la vertu récompensée.

qui opposent leur trophée pacifique au trophée guerrier de la Justice. Ce sont des livres en nombre, et le livre évoque la méditation [80]), la connaissance qu'elle procure [81]), le jugement juste [82]), la sagesse [83]) — et la sagesse suprême, la religion [84]) — comme l'application de ces vertus spirituelles aux branches du Savoir, à la Philosophie [85]), à l'Eloquence [86]), aux Lettres [87]), aux Lois [88]), et qualifient le mérite que donne leur pratique [89]). C'est un sablier, qui n'indique pas seulement un temps quelconque [90]), mais celui que l'on consacre à l'étude avec assiduité [91]), zèle [92]), éloquence [93]), alors que, renversé horizontalement, et par suite inutile, il dit la négligence [94]). Ce sont une plume [95]), un encrier, une règle, un compas [96]), instruments par lesquels s'acquièrent les connaissances et images des dons qu'elles nécessitent. De tels emblèmes conviennent bien à cet édifice, le Collège de Genève [97]), consacré par Calvin à l'étude des sciences, des arts et des lettres, que permettent la Paix unie à la Justice.

* * *

Au centre du relief, les armoiries genevoises, martelées lors de l'occupation française à la fin du XVIIIe siècle, mais encore reconnaissables, sont timbrées d'une couronne, emblème de la Souveraineté de Genève [98]), avec pointes que séparent des fleurs de lis. On a rappelé que l'écusson genevois a été surmonté de couronnes de formes diverses [99]) ; nous ne discutons pas ici ces diverses assertions, laissant ce soin aux héraldistes qualifiés, mais nous remarquerons que les couronnes héraldiques [100]), à pointes [101]), à fleur de lis [102]), à fleurons [103]), diffèrent de celle-ci [104]).

---

[80]) Ripa, 411, s.v. Meditatione : une femme assise, entourée de livres ; elle en tient un sur ses genoux, en une attitude pensive.

[81]) Ibid., 103, s.v. Cognitione : femme assise, tenant une torche allumée dans la gauche, qui est la lumière nécessaire à l'esprit, à sa droite, un livre ouvert sur lequel sa main se pose.

[82]) Ibid., 277, s.v. Giuditio justo : homme portant un collier avec cœur humain sur lequel est sculptée l'image de la vérité ; à ses pieds des livres de lois, ouverts.

[83]) Ibid., 580, s.v. Sapienza : jeune femme, une lampe allumée dans la main droite, soit la lumière de l'intelligence, tenant un livre ouvert de la gauche, soit la Bible, le livre des livres, qui donne la sagesse.

[84]) Ibid., 534, s.v. : Religione : femme qui lève au ciel un livre ouvert.

[85]) Ibid., 235, s.v. Filosofia secondo Boetio : femme qui tient des livres empilés sur sa main droite.

[86]) Ibid. 200, s.v. Eloquenza : femme qui tient un livre dans la main droite.

[87]) Ibid., 394, s.v. Lettere : id.

[88]) Ibid., 389, s.v. Legge : femme assise, un livre ouvert sur ses genoux, avec « In legibus salus ».

[89]) Ibid, 417, s.v. Merito : homme tenant de la gauche levée un livre ouvert, symbole de l'étude des lettres.

[90]) Ibid., 93, s.v. Carro del Tempo : Vieillard tenant un sablier.

[91]) Ibid., 54, s.v. Assiduità : femme tenant des deux mains un sablier.

[92]) Ibid., 176, s.d. Diligenza : femme tenant un sablier dans la gauche.

[93]) Ibid., 200, s.v. Eloquenza : femme assise, à ses pieds un livre et un sablier.

[94]) Ibid., 459, s.v. Negligenza : femme endormie, tenant près d'elle un sablier renversé.

[95]) Ibid., 414, s.v. Memoria : femme qui tient de la main droite une plume, de la gauche un livre.

[96]) Emblème des sciences exactes ; ibid., 137, s.v. Corografia ; 180, Dissegno ; 274, Geografia ; 290, Hidrografia ; 294, Horografia ; 386, Iconografia ; 410, Mathematica ; 431, Misura ; 479, Operazione perfetta ; 522, Prattica ; 609, Simmetria ; 616, Theoria, etc...

[97]) Ibid., s.v. Accademia : femme couronnée tenant une lime dans la main droite avec l'inscription « Detrahit atque polit », dans la main gauche une couronne de feuilles et fruits, à ses pieds, des livres, etc.

[98]) Gazette des Beaux-arts, 1929, 366-7.

[99]) Pictet de Sergy, 4-5 : « C'est tour à tour la couronne impériale, la couronne marquise, mais surtout la couronne antique, formée d'un cercle d'où partent douze pointes, avec ou sans ornements entre elles ». —Blavignac, *Armorial genevois*, 173 : « Nous avons vu la couronne impériale antique sommer la Clef et l'Aigle sur la sculpture faite au Collège en 1561... sur l'un des timbres du carillon on voit le diadème fleurdelisé, mais de toutes les couronnes, celle que l'on rencontre le plus souvent sur l'écu de Genève est celle du marquis, à cause de la qualité de Genève, qui était ville marquise, c'est-à-dire située sur les marches ou frontières de l'Empire ». — Blavignac, 164, note que sur l'aigle même la couronne « antique » ou à pointes est plus rare ; il cite comme exemple le tableau de l'Escalade, conservé au Musée de Genève.

[100]) Cf. divers types, Bouton : *Nouveau traité des armoiries*, 1887, 557 sq.

[101]) Couronne « antique » à pointes, Bouton, 569, fig. 857 ; comtale, pointes surmontées de perles, ibid., 559, N° 6 ; de baron, ibid., N° 7.

[102]) Couronne des rois de France, ibid., 558, fig. 849, 1 ; des dauphins de France, ibid., N° 2 ; des enfants de France, N° 3.

[103]) Couronne ducale, ibid., N° 4 ; des marquis, à fleurons et pointes surmontées de trois perles en trèfle, N° 5. — Couronne des grands ducs de Toscane que l'on a rapprochée de celle du relief, malgré ses différences, Pictet, 5 ; à pointes, fleurons, et au milieu fleur de lis de Florence, Bouton, 569, fig. 859.

[104]) C'est donc à tort que Blavignac y reconnaît la couronne impériale antique. Voir plus haut.

La couronne à pointes est la couronne « antique », impériale ; celle de prince porte cinq fleurs de lys. L'artiste aurait-il combiné les deux pour signifier Genève comme ville jadis impériale et principauté souveraine ? Toutefois, remarque Pictet de Sergy, le sculpteur n'a pas grande connaissance des conventions héraldiques ; l'aigle « ressemble plus au roi des airs tel que la nature l'a fait qu'à l'animal de convention que les héraldistes désignent sous ce nom ; et en outre, la poignée de la clef envahit le premier champ en dépassant le trait du parti, ce qui ne doit jamais avoir lieu... Il est difficile d'expliquer la présence de ces fleurs de lys autrement que par un caprice de l'artiste qui, du reste, comme nous l'avons vu, n'était point très versé dans l'art héraldique » [105]). Cette explication des fleurs de lys unies aux pointes de la couronne antique est peut-être la plus simple. Peut-être aussi que l'artiste s'est inspiré des nombreuses couronnes plus ou moins fantaisistes qui surmontent la tête des symboles personnifiés évoqués dans sa composition, car la Justice [106]), la Gloire [107]), la Loi [108]), la Raison [109]), la Rémunération [110]), etc., portent couronne. Sur la peinture de la Maison de Ville à Genève, dans la salle du Conseil, la Justice a une couronne à fleurons [111]) ; à pointes sur la peinture de Lille déjà citée [112]). L'Aristocratie, qui est le gouvernement des hommes les meilleurs distribuant à chacun, d'une balance égale comme le fait la Justice, les droits et les devoirs [113]), porte une couronne d'or, à laquelle Ripa donne des pointes alternant avec des fleurons ou des fleurs de lis.

* * *

Sur le relief, le soleil genevois ne surmonte pas directement l'écusson, mais la couronne [114]), comme ailleurs il surmonte la couronne impériale timbrant les armoiries de l'Empire, associées à celles de Genève [115]). Si l'on ne veut pas, sur ce point encore, recourir aux principes d'une héraldique incertaine, rappellera-t-on que le soleil, source de toute vertu, surmonte de même la couronne à pointe de symboles personnifiés, par exemple de la Bénignité [116]), qui est une des formes de la Magnanimité et des autres qualités d'un bon gouvernement [117]) ? L'artiste aurait-il donné à l'écusson genevois des attributs qui, tout en étant les siens, rappellent aussi les qualités de son gouvernement, fondé sur la Justice et la Paix ?

A analyser ainsi son œuvre, serait-ce lui prêter des intentions trop subtiles, en cette époque où les symboles et les allégories, les « hiéroglyphes », comme on les appelait, ont la faveur des érudits et des artistes [118]) ?

---

[105]) Pictet de Sergy, 3-4.
[106]) Ripa, 278-9, couronne à pointes.
[107]) Ibid., 282.
[108]) Ibid., 389-90.
[109]) Ibid., 548.
[110]) Ibid., 559.
[111]) C. Martin, *La Maison de Ville de Genève*, pl. V-VI ; 48, la tête a été très retouchée.
[112]) de Tervarent, pl. XIII, fig. 22.
[113]) Ripa, 47, s.v. Aristocratia.
[114]) Sur cette dissociation du soleil et de l'écu, voir plus haut, I.
[115]) Gravure de l'Escalade de F. Diodati, XVIIe s. ; Blavignac, *Armorial genevois*, 168, pl. XLIX.
[116]) Ripa, 77, s.v. Benignità.
[117]) Ibid. : « La Benignità non e altro... che un'affetto naturale di persona magnanima... Quattro sono gli effetti del magnanimo... Beneficenza, Magnificenza, Clemenza e Benignità, ai quali si riducano tutti gl'altri... la Benignità non ha altra luce che quella dell'istessa magnanimità, Sole delle virtù. — Ibid., 101-2 ; s.v. Cielo, jeune homme avec une couronne gemmée à pointes et fleurons : « per mostrare che da lui si producano quà giù in vari modi molti e diversi pretiosi doni di nature ».
[118]) Nous nous sommes surtout référés, pour simplifier, à Ripa, dont la 1re édition de l'Iconologia date de 1593, mais Ripa ne fait qu'emprunter à d'autres auteurs antérieurs d'hiéroglyphes, et tous s'inspirent de données médiévales et antiques, souvent en les transformant.